

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 10 octobre 2011

Etaient présents :

Monsieur FOURTANIER Gilles, Président de l'Université,
Monsieur REVERSAT Marc, Vice-président du Conseil d'Administration,
Mesdames GARDES Monique, PRADIN-CHEZALVIEL Brigitte,
Messieurs CRIBBS David, GIBIAT Vincent, TAILHADES Philippe,
Mesdames CAUSSE Elisabeth, ONG-MEANG Varravaddheay,
Messieurs BOYER Marc, DAVID Bruno, LONGIN Dominique,
Messieurs SAYAH Amal, TROUILHET Jean-François,
Messieurs PLANCHON Hugues, DELPOUX Christophe, JAYR Nicolas,
Messieurs BIREE Florian, LEMAGNER Fabien, POUNT-BISET Antoine,
Madame BELLOUBET Nicole,
Messieurs BERGER Dominique, ROMATET Jean-Jacques,
Messieurs TRULLEN Gérard, YUBERO Liberto.

Etaient représentés :

Monsieur COTELLE Thierry,
Monsieur CHAUZY Jean-Louis,
Monsieur URSAT Xavier.

Membres de droit :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame FOULON Sabine, représentante de Monsieur le Recteur,
Monsieur l'Agent Comptable.

Invités présents :

Monsieur le Vice-président du Conseil Scientifique,
Monsieur le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire,
Monsieur le Vice-président Délégué « Finances »,
Monsieur le Responsable de la Direction Stratégique de la Recherche,
Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Rangueil,
Monsieur le Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire,
Messieurs les Directeurs des UFR MIG, LV, F2SMH,
Monsieur le Directeur de l'IUT A,
Madame la Directrice de l'IUT de Tarbes,
Monsieur le Directeur de l'OMP,
Monsieur le Directeur du SCD.

Début de la séance à 14h00.

Point 1 : Information PRES.

Monsieur le Président souhaite faire un état des lieux des travaux relatifs au dossier IDEX qui doit être remonté au Ministère pour le 8 décembre prochain.

L'Université de Toulouse, qui passera un nouvel oral fin janvier 2012, présentera un projet modifié qui tiendra compte des remarques du jury notamment sur la gouvernance, le projet d'Ecole Normale Supérieure ainsi que sur la prise en compte du milieu socio-économique.

Le PRES organise ce jour à l'UPS une réunion sur l'état d'avancement des groupes de travail dédiés à la gouvernance et à la formation, à l'international et aux relations avec le monde industriel. G. Casamatta président du PRES, assiste à toutes les réunions pour assurer la cohérence mais aussi le respect des principes unificateurs. Il est essentiel de s'unir au niveau du site et de s'entendre sur le devenir de l'Université de Toulouse. Concernant la Recherche, des pôles de compétences ont été mis en place. Le domaine de la formation doit également évoluer avec la possibilité de regrouper les spécialités en collèges y compris pour les sciences humaines et sociales et les sciences économiques. Pour assurer une certaine transversalité, le groupe de travail dédié à la formation évoque la possibilité de mettre en place, pour chaque étudiant, une formation majeure et une formation mineure comme cela avait été prévu pour l'Ecole Normale Supérieure. Sur le plan de la gouvernance, la mise en place d'un Grand Etablissement paraît être une solution rapide d'évolution du PRES actuel de Toulouse. Les membres fondateurs doivent réfléchir à des propositions de missions qui seront dévolues, coordonnées ou partagées avec ce Grand Etablissement. A cet égard, le Bureau du PRES a travaillé sur un document intitulé « Subsidiarité avec Dévolution » qui a déjà été présenté devant le G8 et le Comité de Direction de l'UPS. Enfin, il précise que le recueil des travaux des différents groupes sera analysé mi-novembre et qu'un Conseil d'Administration exceptionnel se tiendra fin novembre car chaque établissement doit se prononcer sur ce projet.

Madame Pradin réitère l'urgence pour les instances des établissements fondateurs d'être consultés sur ces projets qui concernent l'avenir commun du site. Il serait intéressant de réunir en congrès l'ensemble des conseils d'administration pour partager un certain nombre d'éléments. Au travers du dossier IDEX, c'est l'avenir du site et de la Région Midi-Pyrénées qui est en jeu. La question d'un établissement unique doit être posée avec l'obtention d'un certain nombre de garanties à 4-5 ans sur le fait d'englober tout le territoire, sur les liens entre la formation et la recherche et ce, dans le cadre d'un établissement public et non d'une fondation.

Monsieur le Président précise que la proposition de réunir les conseils d'administration des membres fondateurs pourrait être retenue par le PRES. Cependant, il est possible de réunir les 3 conseils de l'UPS en congrès avant la fin novembre. Le jury de l'IDEX n'est pas dans l'attente d'éléments relatifs à une fusion mais il souhaite savoir comment les acteurs du site seront capables de travailler ensemble. La création d'un grand établissement à moyen terme représenterait une évolution majeure pour le PRES qui deviendrait un EPSCP dans lequel il y aurait l'IDEX. Ce serait un premier jalon avant une fusion à 10 ans.

Monsieur Sayah remarque que les documents de travail du Bureau du PRES ne sont pas signés et il souhaite qu'ils soient transmis aux conseillers sous forme électronique.

Monsieur le Président précise que le PRES et le Bureau Numérique de l'Université de Toulouse ouvrent un espace dans lequel toutes les informations seront disponibles. Il s'engage à fournir à chaque conseiller un accès restreint à cet espace pour maintenir la confidentialité des documents.

Madame Belloubet indique qu'après des discussions informelles entre la Région et certains membres du jury de l'IDEX, il apparaît clairement que le projet ne peut pas être réduit à des questions de gouvernance et qu'il est primordial de prendre en compte le projet global de

site, à savoir l'IDEX avec ses effets d'entraînement, les partenariats avec le monde socio-économique, les relais d'entraînement constitués par la Région.

Monsieur le Président estime que la première version du dossier IDEX n'était pas suffisamment ambitieuse pour le site de Toulouse et sa région. Il y a plusieurs thématiques à valoriser telles que la recherche sur le cancer, l'aéronautique, le vieillissement et la dépendance qui sont des domaines transversaux. Le site a tout intérêt à jouer l'employabilité par le biais des formations. Il est nécessaire de présenter des éléments nouveaux.

Monsieur Trullen indique que les industriels veulent d'une part, avoir une Université de Toulouse reconnue dans le classement de Shanghai et, d'autre part, ils ne veulent pas de l'uniformité d'un grand établissement. Ils ont besoin de formations et de mécanismes de recherche spécialisés pour répondre aux attentes du marché.

Monsieur le Président précise que l'idée générale est que le Grand Etablissement contracte des éléments communs avec les membres fondateurs et travaille avec chacun d'eux.

Monsieur Reversat présente aux conseillers le document « Subsidiarité avec Dévolution » ainsi qu'un résumé des discussions du G8 et du Comité de Direction. Les remarques principales concernent l'absence des domaines « bâtiment et patrimoine », « uniformisation des systèmes d'information » ainsi que « articulation avec le monde industriel, RTRA, RTRS, pôles... ». Il est également souhaité plus de concentration sous 5 rubriques : la Recherche, la Formation, le Partenariat, les Systèmes d'information et le Pilotage.

Madame Pradin pense que l'aspect restauration et logement des étudiants relève des missions du CROUS.

Monsieur Reversat indique qu'il n'est nullement question d'enlever ces missions au CROUS et qu'il s'agit uniquement de montrer l'intérêt du PRES pour ces questions.

Monsieur Jayr demande s'il est possible de proposer des activités ou des missions supplémentaires.

Monsieur le Président précise qu'il coordonnera toutes les propositions pour les transmettre au PRES.

Monsieur Boyer pense qu'il faudrait impliquer les pôles de compétitivité dans la réflexion pour globaliser le Fundraising avec une politique de site scientifique.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que la multiplication des fondations serait un véritable danger pour le site car elle aurait pour effet de brouiller le message vis-à-vis des donateurs.

Monsieur Delpoux souhaite ajouter la notion de transport et de déplacement dans la rubrique « Vie étudiante ».

Monsieur Sayah souhaite savoir à quoi correspondent les Presses Université du Midi.

Monsieur le Directeur Général des Services précise qu'il s'agit des anciennes Presses Universitaires du Mirail et qu'elles seront coordonnées par l'Université de Toulouse.

Monsieur Trouilhet estime qu'il serait opportun d'associer les responsables des différents services concernés à cette réflexion. De plus, l'association OVE et Santé ne lui semble pas très cohérente.

Monsieur le Président indique que les Directeurs Généraux des Services, qui se réunissent très régulièrement, vont également examiner ce document pour le faire évoluer car il importe aussi de connaître le coût en ressources humaines et dévolution pour chaque établissement.

Monsieur Sayah souhaite savoir où se situe la médecine préventive des étudiants.

Monsieur Chourreau précise que les missions énumérées dans la convention avec le SICD sont pilotées depuis le PRES ; en revanche, la politique documentaire est faite par chaque établissement.

Monsieur Mazoin pense qu'il faut synthétiser et distinguer ce qui relève du domaine de la gestion de celui de la décision. En effet, l'élément décisionnaire, qui est l'angle essentiel, n'apparaît pas de façon évidente dans le tableau. Il estime que le cadre GRH ne devrait pas se trouver uniquement dans les établissements car il faudrait un cadre commun. Concernant la gestion, il serait intéressant d'avoir une notion d'approche successive sur chacun des champs par la mise en réseau des différents services.

Monsieur Gibiat rejoint les propos de Madame Belloubet sur l'importance de prendre en compte le projet global de site car la gouvernance à elle seule ne peut assurer le succès de l'IDEX. Ce document l'inquiète car il n'y voit aucun projet précis.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'un tour d'horizon des missions qui pourront être confiées à un Grand Etablissement. Le projet des IUT du site peut être un élément important de l'Université de Toulouse.

Information du Conseil d'Administration.
--

Point 2 : Approbation compte-rendu.

Point 2-1 : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 19 septembre 2011.

Monsieur David souhaite apporter une modification au point 1 de la rubrique Finances. En effet, le vote est présenté comme valant pour les deux points « 3-1 : Budget 2012, modalités d'allocation des moyens » et « 3-2 : répartition du bonus contractuel 2011-2012 ». Or, il considère que seule la répartition du bonus contractuel a été soumise aux votes par le Président de l'université.

Monsieur le Directeur Général des Services précise qu'il n'est pas interdit de voter deux décisions en même temps et qu'une vérification sera faite.

Monsieur Sayah confirme le fait que seule la répartition du bonus quinquennal a été votée et il propose de soumettre en urgence les modalités d'allocation des moyens du budget 2012 aux conseillers.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 19 septembre 2011, à l'exception du point 3.1 « Modalités d'allocation des moyens », qui sera réexaminé lors d'un prochain conseil d'administration, est approuvé par 23 voix pour, 1 abstention et 1 ne prend pas part au vote.

Point 3 : Finances.

Point 3-1 : Décisions Budgétaires Modificatives de transfert.

Madame Maton, responsable du Département des Finances, rappelle aux conseillers qu'une réserve de 6 M€ (3 M€ en investissement, 2 M€ en fonctionnement et 1 M€ en RH) a été votée lors du budget global de l'établissement pour mettre à disposition des crédits sans passer par des Décisions Budgétaires Modificatives. Aujourd'hui, il est demandé au Conseil d'Administration l'autorisation de modifier l'équilibre global du budget de l'UPS en transférant 2 M€ de la réserve de fonctionnement vers la réserve de masse salariale. Fin 2011, une présentation sera faite aux conseillers sur l'utilisation de ces crédits de réserve.

Madame Pradin réitère sa remarque faite lors du Bureau du CA sur l'annexe 4 relative aux crédits de masse salariale 2011 et précise que les sous-totaux sont erronés. D'autre part, elle souhaite avoir plus d'éléments sur l'utilisation de ces 2 M€.

Madame Maton indique que l'abondement de Décisions Budgétaires Modificatives de rattachement est lié à des recettes pérennes de l'établissement qui n'avaient pas été ouvertes au budget initial, notamment dans l'UB Masse salariale. Il ne s'agit aucunement de nouvelles dépenses mais plutôt de défaut de prévision budgétaire. Elle rappelle que la mise en place de la réserve permet au Département des Finances d'être plus réactif pour mettre à disposition des crédits sans attendre le vote du Conseil d'Administration.

Monsieur Sayah demande si cette transaction aura des répercussions sur le plafond de dépenses voté lors du budget 2011.

Madame Maton explique que cette Décision Budgétaire Modificative annonce un transfert entre le fonctionnement et la masse salariale. Un tableau d'utilisation des crédits est fourni aux conseillers car le montant global de la masse salariale a été augmenté et une partie concerne le SAIC.

La décision budgétaire modificative de transfert de crédits d'un montant de 2 000 000 € de la masse fonctionnement vers la masse salariale (réajustement du budget initial) est approuvée par 22 voix pour, 3 abstentions et 1 ne prend pas part au vote. Le plafond de masse salariale s'élève donc à 269 002 551 €.

Point 3-2 : Abondement ou modification des programmes pluriannuels d'investissement votés sur le budget 2011.

Madame Maton indique qu'il s'agit d'opérations à caractère pluriannuel qui permettent d'avoir une certaine visibilité pour 2012. Elle informe les conseillers qu'à la demande, ce matin, du Rectorat, le PPI « achat groupes froids » est retiré de la présentation.

Madame Foulon précise que cette opération est financée par un prélèvement sur le fonds de roulement du CICT ; le Rectorat demande donc que la disponibilité des crédits soit d'abord votée avant de les affecter.

Monsieur le Directeur Général des Services confirme que l'établissement procédera aux différentes étapes nécessaires.

Monsieur le Président s'interroge sur le fait que pour certaines opérations les rubriques 2012 et 2013 ne sont pas renseignées.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que la Faculté de Pharmacie, par exemple, n'a pas encore engagé les sommes correspondantes aux travaux car l'opération n'a pas encore débuté mais elle s'étalera bien sur plusieurs années.

Monsieur Sayah s'interroge sur les travaux de mise en sécurité de l'Auditorium car la Mairie de Toulouse refuse l'organisation des diverses manifestations.

Monsieur le Directeur Général des Services indique que la Commission de Sécurité a émis un avis défavorable pour le hall de l'administration ainsi que pour l'Auditorium. Le Président de l'UPS et lui-même prennent la responsabilité de répondre à certaines demandes si elles sont effectuées directement auprès des services de l'université. A cet effet, le Président a demandé au Recteur de réorienter les sommes initialement prévues dans le CPER pour l'aménagement des espaces administratifs à hauteur d'1,5 M€.

Les programmes pluriannuels d'investissement sur le budget 2011 ci-dessous détaillés sont approuvés par 24 voix pour, 1 abstention et 1 ne prend pas part au vote.

UB Patrimoine – UB 100 :

- Extension du laboratoire LNCMI	2 220 000 €
- Aménagement du laboratoire AMIS	79 000 €
- Réalisation schéma pluriannuel de stratégie immobilière..	50 000 €
- Pharmacie : mise en sécurité incendie	450 000 €

UB 018 / Faculté de médecine Purpan

- Réhabilitation électrique et sanitaire du bat. administration	250 000 €
---	-----------

UB 111 – Direction du Soutien aux Laboratoires

- Plateformes pour la recherche	310 000 €
---------------------------------------	-----------

IUT A

- Accessibilité handicapés	1 018 918 €
----------------------------------	-------------

Monsieur Couderc souhaite savoir si le Rectorat autorisera l'UPS à effectuer des prélèvements sur fonds de roulement pour l'année en cours mais aussi dans les années à venir.

Madame Foulon tient à souligner l'importance des problèmes de soutenabilité financière de l'UPS qui n'est que de l'ordre de 4 jours. Par contre, l'UPS n'a pas de problème de trésorerie.

Monsieur l'Agent Comptable précise que le fonds de roulement est basé sur la situation au 31 décembre précédent et que le Rectorat n'a pas tenu compte des amortissements. Il tient à souligner que la majorité des universités qui sont passées aux RCE ont vu leurs fonds de roulement diminuer. Il s'agit d'une approche comptable dont le commissaire aux comptes ne tient pas compte ; notre trésorerie est correcte et le but est d'honorer les dépenses du n+1.

Point 3-3 : Présentation pour information d'ouverture de crédits complémentaires au SAIC.

Madame Maton indique que ces ouvertures de crédits de rattachement sont liées à la signature de nouveaux contrats.

Information du Conseil d'Administration.

Point 3-4 : IUT A : Compensation support administratif mis à disposition de l'IUT au titre de la présidence de l'ADIUT.

Monsieur Mazoin indique qu'il s'agit du versement d'une subvention à l'Association des Directeurs d'IUT d'un montant de 25 000 € au titre de la compensation de l'emploi de SASU délégué à l'IUT pour le fonctionnement de l'ADIUT pour la période allant du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012. Cette subvention est prise que la dotation propre des IUT.

Le versement d'une subvention à l'Association des Directeurs d'IUT, d'un montant de 25 000 € au titre de la compensation de l'emploi SASU 43192 délégué à l'IUT pour le fonctionnement de l'ADIUT pour la période allant du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 est approuvé par 25 voix pour et 1 ne prend pas part au vote.

Point 3-5 : Convention de subventionnement de la Fondation STAE.

Monsieur Le Quéau indique que le principe de financement de ce réseau de 25 laboratoires toulousains est acquis par la Fondation de Coopération Scientifique Sciences et Technologie pour l'Aéronautique et l'Espace qui existe depuis 2007. La Fondation entre dans une période charnière car les moyens récurrents mis à disposition s'arrêtent en 2011 et il faut développer les rencontres avec les partenaires actuels et potentiels pour négocier de nouveaux moyens financiers. Il est ainsi demandé à l'UPS une subvention de 15 000 € pour l'année en cours pour la mise à disposition d'un personnel qui sera rémunéré par la Fondation. Symboliquement cette action montrera l'intérêt de l'université vis-à-vis de la Fondation et le renforcement de ses domaines de recherche.

Monsieur le Président s'interroge sur l'avenir des Réseaux Thématiques de Recherche Avancée.

Monsieur Le Quéau indique que la complémentarité des RTRA avec les pôles de compétitivité et le futur Institut de Recherche Technologique Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués est évidente.

Madame Pradin propose qu'un bilan des structures RTRA et RTRS (Réseaux Thématiques de Recherche et de Soins) soit prochainement présenté au Conseil d'Administration pour avoir une vision globale du site. Elle souhaite également avoir des informations sur l'utilisation des 5,7 M€.

Monsieur Boyer pense qu'il est nécessaire de distinguer les actions d'une fondation et les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Une fondation a besoin de moyens financiers et humains qui doivent être fournis par la ou les structures avec lesquelles elle est partenaire.

Monsieur Sayah demande sur quelle UB sera prise la subvention de 15 000 €.

Monsieur Couderc précise que ce sera sur l'UB RH.

Monsieur Le Quéau indique que 15 M€ ont été mis en place par l'Etat dans le financement initial, un ensemble de fondateurs ont apporté respectivement 5 M€ sur 5 ans et TOMPASS, membre fondateur du RTRA a apporté 5 M€. Le budget total s'élevait à 28 M€ en tenant compte des placements bancaires.

Le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 €, sur le budget 2011, à la Fondation de coopération scientifique Sciences et Technologie pour l'Aéronautique et l'Espace (STAE) est approuvé par 24 voix pour et 2 ne prennent pas part au vote.

Point 4 : Structures.

Point 4-1 : Prorogation du Conseil du Service Commun de Documentation jusqu'à la date des futures élections.

Monsieur Chourreu indique que le décret du 23 août 2011 modifie les statuts des SCD et il faut donc mettre en place un nouveau conseil. Il demande la prorogation de l'actuel conseil pour quelques mois pour pouvoir organiser des élections d'ici la fin de l'année. Il indique que le Comité Technique Paritaire est favorable à cette prorogation.

Madame Pradin demande si un calendrier électoral est déjà envisagé.

Madame Robitailié, responsable du Service des Affaires Juridiques et Electorales, répond que les élections auront lieu avant la fin décembre très probablement.

En attendant que la composition du nouveau conseil documentaire soit arrêtée par le conseil d'administration et que les élections de ses membres soient organisées, et afin que le budget puisse être voté, le mandat des membres du conseil de la documentation du SCD est prorogé jusqu'à la mise en place de ce nouveau conseil documentaire qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2011.

Cette proposition est approuvée par 26 voix pour.

Point 4-2 : Modification de l'article 4 des statuts de la Faculté des Sciences et Ingénierie.

Madame Robitailié précise que le périmètre de l'électorat aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel a été modifié par le décret du 24 août 2011. Ainsi, elle propose une version plus souple de l'article 4 des statuts de la Faculté des Sciences et ingénierie.

Monsieur le Directeur Général des Services confirme qu'il ne s'agit pas d'une modification voulue par l'université mais rendue nécessaire par le décret du 27 août.

Considérant le nouveau périmètre de l'électorat aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel issu de la modification du décret référencé ci-dessus, l'article 4 des statuts de la faculté des sciences et ingénierie est désormais rédigé de la manière suivante :

Sont électeurs et éligibles à la Faculté des Sciences et Ingénierie les enseignants-chercheurs, les enseignants et les BIATOSS affectés à la FSI ou qui y effectuent un nombre d'heures d'enseignement au moins égal au tiers des obligations d'enseignement de référence, ainsi que les chercheurs et les personnels de recherche des autres établissements publics ou reconnus d'utilité publique qui exercent leurs fonctions dans les unités de recherche rattachées à titre principal à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier relevant des disciplines de la FSI, dans les conditions définies par décret.

Cette proposition est approuvée par 19 voix pour, 4 abstentions et 2 ne prennent pas part au vote.

Point 5 : Recherche.

Point 5-1 : Convention cadre IRD/UPS.

Monsieur Ruffat indique que cette convention cadre a pour objet de favoriser le co-pilotage de la recherche par l'IRD et l'Université sur des thématiques partagées, en direction de l'Afrique, de la Méditerranée, de l'Océan Indien, de l'Asie, de l'Amérique Latine, des Caraïbes et du Pacifique, dans les domaines de la recherche, de la formation, de la valorisation et des relations internationales. Afin de favoriser la synergie des actions entreprises, il est proposé d'une part, de mettre en place des moyens visant à renforcer le transfert de connaissances dans les domaines de l'environnement et de la recherche biomédicale et clinique et, d'autre part, de soutenir des programmes de recherche innovants proposés par de jeunes chercheurs. Cette convention est établie pour la durée du Contrat Quinquennal 2011-2015 et pourra faire l'objet d'un avenant par le Conseil d'Administration.

Monsieur le Président précise que cette convention doit permettre à l'IRD et l'UPS d'avoir une vision commune dans les pays du sud où notre établissement est particulièrement actif.

Madame Pradin veut savoir en quoi cette convention est différente des autres conventions cadre signées avec des EPST.

Monsieur Ruffat indique qu'il s'agit de confier au cas par cas certaines missions à l'IRD pour des raisons de commodité car de nombreuses opérations ont lieu à l'extérieur de l'UPS.

Monsieur Sayah souhaite savoir approximativement combien de personnels de l'UPS sont concernés et ce qu'il en est de la restauration.

Monsieur Ruffat indique qu'environ 50 personnels BIATOSS de l'UPS déjeunent sur le site de l'OMP dans le cadre d'une convention entre l'IRD et le CNRS.

La convention cadre de partenariat 2011-2015 entre l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'université Toulouse III – Paul Sabatier est approuvée par 26 voix pour et 1 ne prend pas part au vote.

Point 6 : Etudes et vie universitaire.

Vie universitaire.

Point 6-1 : Propositions de financement des projets d'initiative étudiante.

Monsieur Rols présente les propositions de financement des projets d'initiative étudiante qui ne nécessitent aucune remarque particulière. Le CEVU a statué favorablement et à l'unanimité.

Monsieur Sayah s'interroge sur le financement par le FSDIE de la semaine d'animation du SIMPPS.

Monsieur Rols précise que cela a été discuté en amont avec la Division de la Vie Etudiante et les étudiants.

Les propositions de financement des projets d'initiatives étudiantes, pour un montant total de 21 614 €, sont approuvées par 26 pour et 1 abstention.

Formation.

6-2 : Bilan PACES pour sa première année de mise en œuvre et état de la réflexion sur les passerelles en sortie de PACES.

Monsieur le Doyen Rougé indique que cette année charnière de mise en place du LMD santé a été difficile en raison de la complexité du concours, des pédagogies nouvelles mais aussi des difficultés techniques.

Le concours est complexe du fait de la problématique de répartition des nouveaux entrants et des doublants. Cela reste un secteur à forte pression contentieuse. Il y a eu des difficultés sur la répartition transversale des enseignants sur plusieurs sites. La plateforme MOODLE a eu énormément de succès. Il a fallu faire face à des soucis techniques pour les nouvelles matières enseignées (polycopiés, annales...) et des renforts administratifs ont été nécessaires car les vérifications tout au long du concours sont multiples.

Les difficultés techniques tiennent plus à la masse des étudiants : travaux pour les TD, climatisation des amphis, équipement en vidéo transmission, coût de location du palais des congrès...

Il tient à souligner la forte implication des enseignants et des personnels administratifs ce qui a permis de maîtriser ce dispositif difficile. Il associe à cette réussite le tutorat et les associations étudiantes.

Il précise qu'un groupe de travail, animé par Madame Causserand, a été mis en place sur les passerelles en sortie du PACES avec un projet qui prend en compte le calendrier universitaire et les difficultés des étudiants.

Madame Causserand rappelle que l'objectif des passerelles est de proposer aux étudiants, en échec ou souhaitant se réorienter à l'issue du premier semestre de la première année universitaire, des dispositifs au sein de l'UPS qui favorisent la réussite dès la rentrée 2012. Elle présente aux conseillers un diaporama qui précise la méthode adoptée par le groupe de travail, la population concernée, les choix possibles, le calendrier et le S2 « Rebondir », dispositif qui s'adresse à tous et maintient les étudiants en situation universitaire. .

Monsieur le Président souhaite connaître la localisation des enseignements.

Madame Causserand précise qu'ils auront probablement lieu dans le secteur sciences de l'université.

Monsieur Rols indique que le CEVU s'est réjoui de cette proposition globale de passerelles qui va profiter à tous les étudiants et va permettre une meilleure orientation vers les concours du paramédical.

Madame Pradin pense qu'il serait intéressant d'entamer un travail avec l'Observatoire de la Vie Etudiante, dès cette promotion, afin d'obtenir une certaine visibilité des parcours choisis par les étudiants et de l'impact sur les redoublants.

Madame Ong Meang précise que la composante F2SMH accueille déjà depuis deux ans des étudiants issus de la 1^{ère} année de médecine.

Monsieur le Doyen Rougé indique que ce projet de passerelles concerne les étudiants qui sont en très grande difficulté scolaire et il sera intéressant de savoir si l'université est en mesure de les remettre dans le circuit. Il reste à gérer les étudiants en rupture de présence.

Madame Causserand précise que le groupe de travail a travaillé sur quelques pistes de réflexion sur l'assiduité des étudiants au premier semestre grâce, par exemple, à la validation du 3PE ou l'obtention du C2i.

Monsieur le Président s'interroge sur le nombre d'étudiants concernés par ces passerelles.

Monsieur le Doyen Rougé précise que le nombre de réorientations ne peut excéder 15 % du nombre d'inscrits. Sur les 2 700 étudiants à l'entrée du L1 santé (effectif 2010) cela concerne donc au maximum 400 étudiants.

Monsieur le Président indique que la CPU va organiser un séminaire de réflexion sur le PACES qui a été source de déceptions, de scepticisme et de difficultés pour les établissements.

Monsieur le Doyen Rougé précise qu'il est favorable à un concours républicain et non pas à un recrutement sur dossier avant concours. Le concours est dur et cruel mais égalitaire. Cette année de transition a été certes difficile mais l'UPS a su faire preuve de pédagogie.

En réponse à **Monsieur le Président** qui demande comment cela se passe dans les autres pays européens, **Monsieur le Doyen Rougé** explique que les pays anglo-saxons ont choisi la sélection sur dossier alors que les pays du sud de l'Europe privilégient le concours.

Information du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président laisse, à 17h05, la présidence au Vice-Président du conseil d'administration, Marc Reversat, pour rejoindre la réunion du bureau du PRES.

Point 6-3 : Modalités de contrôle de connaissances sur les cursus Licence et Master.

Monsieur Rols indique que le CEVU a statué de manière anticipée car toutes les modalités n'étaient pas remontées, notamment celles de la FSI. Il souligne les difficultés liées aux salles de TD, qui ne sont pas adaptées aux contrôles continus ainsi qu'à l'organisation des tiers temps des étudiants en situation de handicap qui sont de plus en plus nombreux. Les modalités de contrôle de connaissance sur les cursus Licence et Master sont consultables à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante. Le CEVU a statué favorablement par 12 voix pour et 1 abstention.

Madame Pradin souhaite avoir de plus amples informations sur les parcours dits d'excellence, c'est-à-dire qui proposent plus de 30 ECTS par semestre.

Monsieur Rols indique que ce parcours a ouvert en S1. On doit délivrer une licence sur 6 semestres et pour le L1, L2 et L3, un travail est en cours et sera présenté à un prochain CEVU.

Les modalités de contrôle des connaissances 2011-2012 sur les cursus Licence et master sont approuvées par 20 voix pour, 1 abstention et 4 ne prennent pas part au vote.

Point 6-4 : PRP : Complément pour les responsabilités de portail L1 Sciences et F2SMH.

Point reporté à un prochain Conseil d'Administration.

Point 6-5 : Projets de Licences Professionnelles hors vague de contractualisation.

Monsieur Rols présente aux conseillers 4 nouveaux projets de licences professionnelles complétant l'offre de formation actuelle qui concernent la FSI, l'IUT A et la F2SMH.

Monsieur Reversat remarque que 3 projets sur 4 ont lieu dans des composantes dont le taux d'encadrement est problématique. Ainsi, il souhaite avoir plus d'informations sur la provenance des moyens humains.

Monsieur Rols indique qu'un pourcentage d'accueil est prévu pour les contrats de professionnalisation et un financement à 100 % dans le cadre d'une formation en alternance. Pour l'IUT A, l'effort est porté par deux départements GEA de Toulouse.

Madame Ong Meang précise que la F2SMH a certes proposé une nouvelle licence professionnelle mais, en revanche, elle a fermé un diplôme de 1 200 heures. Cependant, il est nécessaire de s'interroger sur le financement de ces nouvelles formations.

Monsieur Reversat estime que la création de ces 4 licences professionnelles ne fait qu'aggraver le déficit des heures de cours complémentaires.

Monsieur Couderc pense qu'il faut être prudent vis-à-vis de l'ouverture de nouvelles formations car l'université doit financer 10 000 heures supplémentaires. Une analyse est nécessaire en fonction des moyens mis sur les heures complémentaires avant de proposer de nouveaux projets. La FSI n'est pour l'instant pas totalement maître de ses HCC ; il faut s'assurer qu'elle peut faire face à ses dépenses. Il est également très circonspect pour la licence professionnelle relevant de l'IUT A, composante qui a été déficitaire de 94 000 € en 2010. En 2011, son Directeur a dû demander 200 000 € à l'UPS pour le paiement des heures de cours complémentaires. Ainsi, il conseille de surseoir à l'ouverture de ces diplômes.

Monsieur Reversat reconnaît que les motivations pour la création de ces licences sont excellentes. Il signale que les liens entre la FSI et le monde industriel sont très intéressants ; les contrats signés génèrent plus de 13 M€ HT sur 17 M€ HT pour l'ensemble de l'UPS, donc, du point de vue des relations industrielles, il semble pertinent de ne pas affaiblir la FSI en lui prélevant des moyens.

Monsieur Rols indique qu'il ne s'agit que d'une demande d'habilitation de ces formations et que le Conseil d'Administration statuera ultérieurement sur leur ouverture. Il ajoute que le volume horaire n'est de l'ordre que de 600 heures.

Monsieur Mazoin ajoute qu'il n'est absolument pas garanti que ces licences professionnelles soient retenues par le Ministère. Il précise que l'évocation de la somme de 200 000 € contenue dans l'accord du 13 décembre 2010 n'a aucun lien avec le sujet traité. Quant au déficit de 95 000 € en 2010, il rappelle que l'IUT A a largement contribué, ces dernières années, à abonder le fonds de roulement de l'université. Enfin, il tient à préciser que la licence professionnelle « expertise comptable » est entièrement en contrat de professionnalisation car la demande de création émane de la profession.

Monsieur Gibiat précise que le Conseil d'Administration doit statuer dans un premier temps sur la demande d'habilitation de ces 4 licences professionnelles dont le volume horaire est largement compensé par les recettes obtenues, notamment au titre des contrats d'apprentissage. L'efficacité énergétique concerne la 63^{ème} section du CNU qui est largement moins sous-encadrée que la 60^{ème} section et les licences professionnelles sont des débouchés pour les masters en ingénierie dont la première année de licence vient d'être mise en place.

Monsieur Berger comprend le fait qu'il ne s'agit que d'une demande d'habilitation cependant il ne se prononcera pas sans avoir une idée de l'impact sur les coûts de l'université. Avant de proposer de nouvelles ouvertures de formations, il serait préférable d'en supprimer certaines moins intéressantes.

Monsieur Rols précise que 25 % des licences professionnelles ont été renouvelées dans la nouvelle offre de formation.

Monsieur Sayah souhaite connaître les répercussions de l'économie de 1 200 heures pour la composante F2SMH. Certes, l'université doit s'interroger sur le maintien de certaines formations mais cette problématique dépasse le cadre de ces nouvelles demandes d'habilitations.

Madame Pradin indique que l'université doit arriver à mettre en œuvre des coûts complets qui intègrent la masse salariale sur tous les diplômés. Elle partage l'avis de nombreux conseillers sur le fait de ne pas sanctionner ces 4 demandes d'habilitations du fait de leur visibilité alors qu'en 2009 l'analyse des 53 autres s'est faite en peu de temps. Enfin, elle ajoute que les demandes d'habilitation de licences professionnelles sont les plus difficiles à obtenir notamment en raison du critère « insertion professionnelle » ; l'université doit être vigilante sur la qualité de ses dossiers en préconisant des diplômés universitaires pilotés par elle-même et de ne pas présenter des projets qui peuvent être en concurrence avec l'offre de formation existante.

Monsieur Couderc estime, qu'en tant que vice-président délégué au Budget, il se doit d'alerter les conseillers sur l'ouverture de nouveaux diplômés du fait de la difficulté pour l'université de piloter sa maquette. Il est préférable d'entamer une action sur ces 4 diplômés pour prendre conscience de la situation.

Monsieur Reversat pense qu'il n'est pas raisonnable d'augmenter l'offre de formation existante compte tenu de la conjoncture budgétaire actuelle.

Madame Ong Meang indique que la suppression du diplôme de la composante F2SMH a été motivée par le fait qu'il s'agit d'un DEUST qui est certes autorisé par le Ministère mais qui ne répond plus aux exigences du monde socio-économique. De plus, cette formation en alternance était difficile à gérer et coûteuse.

Madame Farenc estime que sur la démarche, sanctionner ces 4 diplômés donnerait un signe négatif non seulement aux porteurs de projets mais aussi sur le travail effectué par le Conseil d'Administration sur l'offre de formation. Ainsi, elle propose de maintenir ces demandes d'habilitation et de lancer une analyse globale de l'offre habilitée. Enfin, elle tient à souligner que les propos du vice-président délégué au budget relatifs à la somme demandée par le directeur de l'IUT A sont inappropriés et elle rappelle qu'un accord a été conclu entre l'UPS et les IUT à ce propos.

Monsieur Rols précise qu'en 2009, lors des demandes d'habilitations des licences et masters remontées au Ministère, l'offre de formation était en ECTS. Ensuite, la traduction en volume horaire et la mesure TP=TD a été du ressort de l'établissement. Après un travail sur les fiches de coûts, il a été décidé de ne supprimer aucune formation à la rentrée ; par contre dès que les effectifs seront stabilisés, il sera demandé aux composantes de travailler cette offre de formation sur le volet enseignement et modalités d'enseignement sans dénaturer l'esprit de l'habilitation. Une présentation sera faite devant le CEVU puis le CA. Concernant les licences professionnelles, l'habilitation porte sur les volumes horaires. Le travail sur les fiches de coûts n'est pas terminé et il va se poursuivre pour la seconde année du quinquennal.

Monsieur Berger estime que ce n'est pas au Conseil d'Administration de réfléchir aux propositions de suppression de formations mais aux composantes. De plus, les 4 demandes d'habilitation ne sont pas suffisamment renseignées pour savoir s'il est opportun de les envoyer au Ministère. A ce titre, il ne statuera que sur la licence professionnelle de la composante F2SMH.

Monsieur Sayah souhaite connaître l'avis du CEVU au sujet de ces demandes d'habilitation.

Monsieur Rols indique que le CEVU a approuvé à l'unanimité ces demandes d'habilitation.

Monsieur Reversat déclare que chaque projet va faire l'objet d'un vote distinct en mentionnant que ces licences professionnelles ne seront éventuellement ouvertes qu'après étude des coûts, après que soient précisés les moyens mis en œuvre (redistribution des moyens en particulier de la composante porteuse) et après étude de l'impact sur les comptes de l'UPS.

Il soumet à l'approbation des conseillers la licence professionnelle « Vieillesse » de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain.

La licence professionnelle « Vieillesse » de la Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain ne sera éventuellement ouverte qu'après étude des coûts, après que soient précisés les moyens mis en œuvre (redistribution des moyens en particulier de la composante porteuse) et après étude de l'impact sur les comptes de l'UPS.
Cette proposition est approuvée par 13 voix pour, 1 abstention et 10 ne prennent pas part au vote.

Monsieur Reversat soumet à l'approbation des conseillers la licence professionnelle « Métiers de la comptabilité et de la gestion avec spécialisation en fiscalité » de l'IUT A.

La licence professionnelle « Métiers de la comptabilité et de la gestion avec spécialisation en fiscalité » de l'IUT A ne sera éventuellement ouverte qu'après étude des coûts, après que soient précisés les moyens mis en œuvre (redistribution des moyens en particulier de la composante porteuse) et après étude de l'impact sur les comptes de l'UPS.
Cette proposition est approuvée par 14 voix pour, 2 abstentions et 8 ne prennent pas part au vote.

Monsieur Reversat soumet à l'approbation des conseillers la licence professionnelle « Gestionnaire de l'efficacité énergétique pour le bâtiment intelligent » de la Faculté des Sciences et Ingénierie.

La licence professionnelle « Gestionnaire de l'efficacité énergétique pour le bâtiment intelligent » de la Faculté des Sciences et Ingénierie ne sera éventuellement ouverte qu'après étude des coûts, après que soient précisés les moyens mis en œuvre (redistribution des moyens en particulier de la composante porteuse) et après étude de l'impact sur les comptes de l'UPS.
Cette proposition est approuvée par 14 voix pour, 2 abstentions et 8 ne prennent pas part au vote.

Monsieur Reversat soumet à l'approbation des conseillers la licence professionnelle « Conseil en système de culture agroécologique » de la Faculté des Sciences et Ingénierie.

La licence professionnelle « Conseil en système de culture agroécologique » de la Faculté des Sciences et Ingénierie ne sera éventuellement ouverte qu'après étude des coûts, après que soient précisés les moyens mis en œuvre (redistribution des moyens en particulier de la composante porteuse) et après étude de l'impact sur les comptes de l'UPS.
Cette proposition est approuvée par 12 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions et 8 ne prennent pas part au vote.

Point 6-6 : Projet de délocalisation en Asie du parcours Pharmacologie et Métiers du Médicament (Master Biosanté, spécialité Pharmacologie).

Monsieur Rols indique qu'il s'agit d'une formation habilitée par le Ministère et réalisée à Toulouse pour des étudiants français. Il est proposé d'effectuer le même enseignement à distance ou en déplaçant certains enseignants gratuitement en Asie. Ce projet est soutenu par la Fondation Pierre FABRE. Dans le projet de convention, plusieurs points vont être réexaminés : l'harmonisation sur l'intitulé des universités, la granularité de description des formations et la précision de l'inscription des étudiants en Asie dans leur université avec une double inscription sur la 2^{ème} année dans les parcours délocalisés. Cette proposition de délocalisation a été approuvée à l'unanimité par le CEVU.

Monsieur Sayah souhaite s'assurer du fait qu'il n'y ait pas d'heure de cours complémentaires pour la Faculté de Pharmacie.

Monsieur Rols précise qu'il s'agit de PU-PH.

Le projet de délocalisation en Asie du parcours Pharmacologie et Métiers du médicament (master biosanté, spécialité pharmacologie) est approuvé par 21 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote.

Point 7 : Ressources Humaines.

Point 7-1 : Seuil de remboursement de la RAFF.

Madame Le Breton précise que la RAFF, Retraite Additionnelle de la Fonction Publique, est un régime obligatoire permettant d'acquérir une retraite à partir de cotisations acquittées sur la base de rémunérations accessoires.

Néanmoins, les frais de gestion sont parfois supérieurs aux sommes recouvrées. Ainsi afin de limiter les frais de gestion inappropriés, les appels à cotisation de la part salariale RAFF (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) ne seront effectués qu'à partir d'un montant de cinq euros. De plus, en cas de non paiement par l'intéressé, la procédure de recouvrement ne sera engagée qu'à partir d'un montant de 30 euros.

Monsieur Sayah souhaite savoir si la part patronale va continuer à être versée et si c'est l'établissement qui va se substituer au salarié.

Madame Le Breton indique que cette décision est rétroactive et se poursuivra pour la partie salariale. Il s'agit d'une pratique courante dans les universités.

Afin de limiter les frais de gestion inappropriés, les appels à cotisation de la part salariale RAFF (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) ne seront effectués qu'à partir d'un montant de cinq euros ; en cas de non paiement par l'intéressé, la procédure de recouvrement ne sera engagée qu'à partir d'un montant de 30 euros. Ces propositions sont approuvées par 15 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote.

Point 7-2 : Principe de répartition des PRP et PCA.

Madame Gardes rappelle aux conseillers que les fonctions ouvrant droit à la PRP ont été reconduites à l'identique des années antérieures et qu'elles sont réparties en cinq grandes catégories :

- Coordination pédagogique,
- Innovation pédagogique,
- Organisation d'enseignements pratiques,

- Organisation d'enseignements professionnels,
- Relations extérieures.

Le montant annuel de la Prime de Responsabilité Pédagogique (PRP) est fixé par référence au taux de l'heure complémentaire (40,91 € HTD) et ne peut être inférieur à 12 fois ni supérieur à 96 fois le taux de l'heure complémentaire. Comme les années précédentes, le financement interviendra sur la dotation crédits communs masse salariale reconduite à l'identique ainsi que sur les enveloppes masse salariale prévues par les composantes.

Les Primes de Charges Administratives (PCA) restent inchangées et pour 2011-2012, une réflexion sera menée du fait des restructurations comme celle de la Faculté des Sciences et Ingénierie.

Monsieur Sayah indique que l'an dernier, certains bénéficiaires ont obtenu une rallonge de PCA pour compenser la baisse des montants votés par le Conseil d'Administration. Il souhaite savoir sur quelle base légale ces compensations ont été obtenues et demande si elles seront reconduites pour 2011-2012.

Monsieur Reversat précise que le Président de l'université a tout à fait le droit d'attribuer des primes exceptionnelles sans demander l'avis du Conseil d'Administration.

Madame Gardes indique que des régularisations ont été faites en cours d'année pour traiter quelques erreurs.

Monsieur Sayah souhaite connaître la nature des primes exceptionnelles pour les enseignants ainsi que le texte de référence.

Madame Gardes précise que certaines primes sont attribuées sur service fait ; de la même manière que pour les BIATOSS, il existe des compensations exceptionnelles de fin d'année.

Information du Conseil d'Administration.
--

Point 7-3 : Nouvelles modalités de recrutement des enseignants du second degré.

Madame Gardes indique que deux notes de services ont paru au Bulletin Officiel le 30 juin et le 1^{er} septembre 2011 relatives à la publication des profils de postes et à la procédure de traitement des candidatures. La publication s'effectue cette année sur le portail GALAXIE du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ensuite, afin d'assurer le respect des principes d'égalité, de transparence et d'impartialité, le Ministère demande aux établissements d'enseignement supérieur de définir la composition des commissions de choix et les modalités de traitement des candidatures. Chaque commission devra comprendre de 5 à 10 membres et associer au moins un enseignant du second degré, un enseignant-chercheur de l'établissement, un spécialiste de la discipline concernée et un membre de la composante d'affectation. Dans certaines composantes, ces principes étaient déjà appliqués notamment dans les IUT. A l'issue de l'examen et du classement des candidatures par la commission, son président (ou un représentant) sera invité au Conseil d'Administration en Formation Restreinte afin de présenter les propositions. Cette année le calendrier est très serré mais dans les années à venir, une réflexion globale initiée par le CEVU devra être menée.

Madame Pradin pense qu'il serait nécessaire de présenter devant le Comité Technique d'Etablissement cette méthode ainsi que la politique globale des primes.

Information du Conseil d'Administration.
--

Fin de la séance à 18h30.